

CLUB FRANÇAIS DU ROTTWEILER

30 mars 2003 : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale révoque « ad nutum » le comité issu d'élections litigieuses. Elle désigne un Président intérimaire M. Nolf, avec mission de faire de nouvelles élections.

25 avril 2003 : première ingérence de la SCC.

Celle-ci fait savoir que M. Barbé reste le seul Président reconnu par elle donc qu'elle n'appliquera pas les décisions de l'assemblée générale et qu'elle ne reconnaît pas M. Nolf en sa qualité de nouveau Président.

28 janvier 2004 : deuxième ingérence, la SCC ordonne, avec menace de désaffiliation, la tenue de nouvelles élections.

14 septembre 2004 : le comité de la SCC réuni en conseil de discipline décide :

de retirer au club du Rottweiler sa qualité de membre affilié et de l'admettre en stage d'affiliation

Cette rédaction volontairement confuse pour plusieurs raisons, n'utilise pas le terme de désaffiliation. Nous ne devons pas nous laisser abuser car si le Club est admis en stage d'affiliation il doit donc être préalablement désaffilié ce qui entraîne la demande de retrait d'agrément ministériel. **Il est patent que la SCC n'entend pas se soumettre à cette obligation légale mais entend agir à sa guise, sûre qu'elle est de toute impunité.**